

GITES DE LA LANDE
M. Lionel JEAN
La Lande – Route de Chanteloup
50290 BREHAL

CONTRAT DE LOCATION

Madame, Monsieur,
Veuillez trouver ci-dessous, le contrat pour un séjour dans les gîtes de La Lande situés à Bréhal (50).
Le présent contrat rempli, daté et signé, accompagné de votre chèque de réservation confirmant votre demande.

GITE.....

comprenant : la location, torchons/sel/poivre et produits d'entretien
couvertures/couettes / oreillers

NOMBRE DE CHAMBRES.....

DOUCHE(S).....

CUISINE AMENAGEE

LOCATAIRE : Melle, Madame, Monsieur.....

adresse :

ville :.....code postal.....

n° de téléphone..... portable.....

NBRE D'OCCUPANTS + 12 ans..... - 12 ans.....

SEJOUR

WEEK-END (du vendredi 16H00 au dimanche 12H00)

date d'arrivée..... date départ.....

NUITEES (à partir de 16H00)

date d'arrivée..... date départ.....

SEMAINE (du samedi 18H00 au dimanche 12H00)

date d'arrivée..... date départ.....

COUT TOTAL DU SEJOUR /...../ ACOMPTE VERSE /...../

CAUTION DE GARANTIE DU MATERIEL = **460€** (non encaissée et restituée en fin de séjour, sauf dégradations) . Nous vous rappelons à cet effet que vous devez déclarer à votre Compagnie d'Assurance votre séjour locatif).

EAU, TAXES DE SEJOUR compris dans la location.

NOS SUPPLEMENTS : Electricité : compris 8KW/jour inclus dans la location
au delà 0,13cts/Kw

BOIS CHEMINEE : week-end 20€ semaine 50€

MACHINE A LAVER local technique 2€/lavage poudre non fourni

Nous vous rappelons que la location d'un gîte est faite en fonction d'un nombre d'occupants enfants compris. En ce qui concerne le gîte d'étape, le gîte est loué en capacité totale soit une nuitée de 180€ pendant la saison de chauffe.

Je soussigné M.....déclare être d'accord sur les termes du contrat ci-dessus.

date signature : (mention écrite « lu et approuvé)

DESCRIPTIF DES GITES DE LA LANDE

Document contractuel à l'usage des gîtes de la Lande

Préliminaire : Le signataire du Contrat est pleinement responsable de la diffusion du présent document vers le groupe qu'il accompagne et du respect strict des consignes qu'il peut contenir.

situation des gîtes : une longère divisée en trois logements RDC et étage divisée en trois terrasses successives et privatives à chaque logement où le locataire jouit pleinement et en toute responsabilité.

L'accès aux logements se fait exclusivement par **voie piétonne**, un parking voitures est situé derrière les logements.

LA COUR GRAVILLONNEE EST UN LIEU DE PASSAGE PIETONNIE EXCLUSIVEMENT ET NON UN TERRAIN DE JEUX.

LES VOITURES ETANT STRICTEMENT INTERDITS DANS CET ESPACE.

Une autre longère « gîte d'étape » capacité 12 personnes avec un jardin privatif

l'ensemble des gîtes sont non fumeur dans son intégralité et sont équipés d'un extincteur

Veillez respecter la tranquillité de chacun.

Les chiens étant acceptés dans la mesure où ils n'occasionnent aucune nuisance ou dégradation des locaux et jardins. Tenus en laisse dans les parties communes. 1 animal par gîte, pas d'aboiements prolongés, les chiens ne pourront être laissés seuls dans les gîtes toute une journée. En cas de manquement à ces règles, il vous sera demandé de quitter le gîte

Dans le cadre de la réglementation de sécurité et les agréments préfectoraux, les logements sont attribués à un nombre précis de personnes, il ne saura toléré aucun dépassement d'effectifs dans les logements. Dans le cas contraire, un appel à la Gendarmerie sera faite et une plainte déposée.

Environnement : à votre disposition, des jardins aménagés et fleuris, il est strictement interdit de cueillir les fleurs ou d'uriner dans les jardins. Vous pouvez à loisirs transporter vos transats et venir profiter des jardins. Des poneys sont dans les parcs sécurisés et électrifiés, merci de ne pas donner à manger sans autorisation et de ne pas laisser les enfants franchir les barrières.

Utilisation des balançoires sous la responsabilité des parents.

Interdiction au Camping-car ou camion sur le parking.

Ordures ménagères : TRI SELECTIF , sacs poubelles fournis à utiliser pour les consommables

Barbecues : exclusivement au charbon de bois. Barbecue électrique interdit

Les gîtes : conformément à la location saisonnière, une barrière aux normes pour la protection des enfants les lits sont recouverts d'alaïse plastique

*fourniture oreillers, couvertures, couettes **MERCI D'UTILISER DES DRAPS.***

Le gîte doit être rendu le jour et l'heure indiquée sur contrat, propre, dans le cas contraire il vous sera facturé 40€

Nous vous rappelons que les présentes règles font partie intégrante du contrat signé pour votre gîte entre vous et M. Lionel JEAN non professionnels

Que dans le cadre de la législation, le signataire s'engage à souscrire toutes assurances couvrant sa responsabilité civile et celle des membres occupants les locaux ainsi que les animaux les accompagnant.

GITES DE LA LANDE

M. Lionel JEAN

BREHAL, LE